



CHSCT EXTRA DU 4 NOVEMBRE 2020 DÉCLARATION PRÉALABLE DES REPRÉSENTANTS **CFDT**

*Section CFDT des personnels
de la Région Normandie*

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Administration, chère-s collègues,

L'instance de ce jour, prouve de nouveau que la crise sanitaire évolue, qu'elle s'aggrave ayant dans un premier temps pour répercussion un nouveau confinement et des mesures sanitaires renforcées. Dans ce contexte, la **CFDT** souhaite à nouveau souligner l'investissement professionnel de toutes et tous, nécessaire pour s'adapter à ce contexte qui évolue de jour en jour et dont la fin semble lointaine, puisqu'il est déjà évoqué la notion d'une 3^{ème} vague dans le courant de l'hiver.

La **CFDT** en profite pour se congratuler puisque, grâce à sa demande et son seul vote, il a pu se tenir aujourd'hui très rapidement cette instance due à l'application d'une procédure simplifiée.

Afin de limiter l'impact de cette pandémie sur les conditions de travail des agents et pour, comme vous le précisez sur Vikings, alléger la lourde charge des équipes en place, nous demandons que chaque RET soit contacté pour adapter les besoins selon les lycées.

En effet, suivant la spécificité de fonctionnement de chaque établissement, il sera peut-être plus judicieux soit d'augmenter dès à présent la durée hebdomadaire de travail des contractuels afin qu'elle soit identique à celle des titulaires (*comme nous vous l'avons déjà demandé lors du chsct du 14 octobre*), soit comme vous l'avez communiqué, recruter un agent AER supplémentaire.

La **CFDT** salue votre décision d'un recrutement progressif courant novembre d'un agent AER supplémentaire, qui pourrait de toute façon permettre de pallier, en outre, à un manque d'effectif dû à l'augmentation éventuelle de l'absentéisme dans la période hivernal.

Par ailleurs, au sujet des sites administratifs, les décisions prises par l'Administration nous paraissent en contradiction avec les décisions du gouvernement (obligation d'une journée en présentielle, restriction des plages horaires y compris en télé travail...). La **CFDT** déplore que ces dernières aient été prises unilatéralement sans explication, concertation et communication préalable auprès des organisations syndicales.

La **CFDT** regrette également que compte tenu du contexte national de sécurité renforcée risque attentat, le point relatif aux mesures du plan Vigipirate n'ait pas fait l'objet d'un point à l'ordre du jour et que, suite à notre demande, il ne soit ajouté que dans la liste des points en annexe. En effet, il est indispensable que des mesures soient renforcées tant dans les lycées que sur les sites administratifs.

C'est donc dans un contexte de circulation active de la pandémie, que la **CFDT** souhaite participer à la consolidation des mesures supplémentaires que la collectivité mettra en place pour assurer son obligation de résultat en matière de protection de ses salariés.

Merci de votre attention,

Les représentants **CFDT** au CHSCT